



RENTREE 2023 - 2024

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES : Classe Maternelle Grande Section – Cycle1

(disponible sur le site : www.ndm-marseille.org)

Pour les 10 mois de l'année scolaire, la majorité des fournitures ont été achetées par l'intermédiaire de l'école dans un souci d'unité et d'économie, ainsi cela sera reporté directement sur votre facture du mois de septembre :

- La somme de **55€**, correspondant au matériel de votre enfant (peinture, colle, feutre, etc) ;
- La somme de **6,50€** pour le cahier de texte « Écolien ».

À APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE : Tout doit être IMPERATIVEMENT marqué au nom de l'enfant et rangé dans un sac adapté que vous donnerez à l'aide maternelle (ASEM) :

- 1 petit sac à dos pratique pouvant contenir un cahier 20X25 (« l'Écolien »), que **l'enfant doit savoir ouvrir et fermer seul** - avec nom et prénom. Pas de cartable à roulettes à l'école.
- 1 trousse simple pouvant contenir une règle de 20 cm (une seule fermeture éclair), **vide** (avec nom et prénom visibles). Cette trousse pourra servir au CP.
- 2 photos d'identité **récentes** - avec nom et prénom au dos de chaque photo.
- 1 petit gobelet en plastique dur pour que votre enfant puisse boire en classe - avec nom et prénom.

A APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE POUR LE COLLECTIF :

Pour les filles :	Pour les garçons :
- 1 boîte de mouchoirs - 1 rouleau d'essuie tout - 1 lot d'assiettes en carton blanc - 1 flacon de solution hydro alcoolique <u>AVEC UNE POMPE</u> (1 x 500 ml ou 2 x 250 ml). - 1 ramette de 500 feuilles blanches A4	- 1 boîte de mouchoirs - 1 rouleau d'essuie tout - 1 lot de gobelets en carton blanc - 1 paquet de lingettes (biodégradables de préférence). - 1 ramette de 500 feuilles blanches A4

Pour éviter le stockage et faire des économies nous vous demanderons de renouveler tout le long de l'année, en cas de nécessité les mouchoirs, les lingettes, etc.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. **Tout (vêtement, bonnet, tour de cou, chaussures, sacs, ...) doit être OBLIGATOIREMENT marqué au nom de votre enfant, soit avec un feutre indélébile, soit avec des étiquettes cousues ou thermocollantes.**
2. **En maternelle les chaussures à lacets ne sont pas autorisées (ou utiliser des lacets sans nœuds autobloquants !!!) ainsi que les bretelles et les salopettes.**
3. **Pour des raisons de sécurité seules les écharpes à col ou tubulaires sont autorisées.**
4. **AUCUN médicaments. Les bonbons, les chewing-gum, sucettes et autres friandises comme les petits jouets de la maison ne sont pas admis au sein de l'établissement (même dans le sac à dos/ cartable de l'élève).**

En vous remerciant par avance.

L'enseignante Maria PERRONE et l'aide maternelle Wiem KHELIFA.